



Municipalité de Denges

Accès interdit

Face à l'évolution de la situation du Coronavirus et en application des directives de l'OFSP et du Conseil d'Etat, la municipalité de Denges a décidé **d'interdire l'accès aux endroits suivants** :

- Cours de récréation
- Fontaine des Marais
- Terrains de foot du collège de la Crosette et de la Place du village
- Places de jeux du village et du PQ Sur les Moulins
- Terrain Multi-sports au centre du village
- Terrain de basket vers la Venoge

Le nombre de cas en Suisse augmente rapidement. L'ensemble de la population, y compris les plus jeunes, est invitée à adopter un comportement responsable. Nous vous demandons de faire preuve de solidarité.

Cette interdiction est valable dès le 17 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.